

Cabinet aux normes d'accessibilité avant le 31/12/2014

OUI



Déclaration sur l'honneur
par LRAR (modèle 1)
avant le 1er Mars 2015

NON



Travaux de mise aux normes en cours

OUI



Déclaration sur l'honneur
par LRAR modèle 2
avant le 31 décembre 2014

+

Agenda d'Accessibilité Programmée
(Ad'Ap)
avant le 29 septembre 2015

NON



Déclaration sur l'honneur
par LRAR (modèle 2)
avant le 31 décembre 2014

+

Agenda d'Accessibilité Programmée
(Ad'Ap)
avant le 29 Septembre 2015